

**POLE ANIMATION, JEUNESSE,
SPORTS ET VIE ASSOCIATIVE**

Développement des pratiques sportives

Metz, le 24 février 2011

17

R A P P O R T

OBJET : CONTRAT ENTRE LA VILLE DE METZ, A2M ET MONSIEUR TAHRI

Dans la perspective de développer un véritable pôle d'athlétisme en partenariat notamment avec le club Athlétisme Metz Métropole et en s'appuyant sur les potentialités offertes par la halle d'athlétisme qui a ouvert ses portes aux Hauts de Blémont en 2008, la Ville a apporté son soutien à Monsieur Bouabdelah TAHRI, athlète de haut niveau.

Les dernières saisons sportives ont d'ailleurs été marquées par quelques performances de la part de Bob Tahri qui a battu le record d'Europe du 3 000 m steeple en 2009 et qui a également obtenu, cette même année, une médaille de bronze aux Championnats Mondiaux. Enfin en 2010, lors du meeting indoor de Metz, il remporte le 5 000 m et établit ainsi le record d'Europe.

Souhaitant poursuivre sa politique de soutien au sport de haut niveau, la Ville envisage de renouveler son appui à Monsieur Bouabdelah TAHRI, sportif de haut niveau licencié au sein de l'association A2M, en versant une subvention à l'association pour lui permettre de soutenir au mieux la préparation de l'athlète ainsi que sa participation aux grands rendez-vous nationaux et internationaux prévus prochainement tels que les Championnats d'Europe en salle, les Championnats du Monde et les Jeux Olympiques 2012.

Dans cet objectif, il est proposé au Conseil Municipal de passer une convention avec A2M et Monsieur Bouabdelah TAHRI permettant à la Ville d'utiliser, dans le cadre de sa promotion, l'image de l'athlète en contrepartie d'un soutien financier basé sur ses performances.

La Ville pourrait ainsi s'engager à verser à A2M :

- La somme forfaitaire de 25 000 € en soutien à l'association qui a en charge les frais liés à la préparation et à la participation de l'athlète aux différentes compétitions sportives,
- Une somme conditionnelle de 5 000 € en cas de présence parmi les cinq premiers aux Championnats du Monde qui se dérouleront à Daegu en Corée du Sud du 27 août au 4 septembre 2011.

L'athlète s'engage à promouvoir la Ville au travers d'un certain nombre d'actions comme le port du logo sur ses tenues sportives, la réalisation d'une photo officielle avec le logo de la Ville lui servant de support de dédicaces, une présence dans le cadre de la promotion de l'athlétisme à des manifestations organisées par la Ville.

A2M veillera à la bonne exécution des obligations mises à la charge de l'athlète.

La convention jointe en annexe définit les conditions de partenariat entre la Ville de Metz, A2M et Monsieur Bouabellah TAHRI.

MOTION

OBJET : CONTRAT ENTRE LA VILLE DE METZ, A2M ET MONSIEUR TAHRI

Le Conseil Municipal,
Les Commissions compétentes entendues,

CONSIDERANT la volonté de la Ville de Metz de poursuivre sa politique de soutien au sport de haut niveau, en permettant ainsi de valoriser l'image de la Ville au niveau national et international,

DECIDE d'octroyer une subvention à A2M pour permettre au club de soutenir au mieux la préparation de Monsieur Bouabdellah TAHRI ainsi que sa participation aux grands rendez-vous nationaux et internationaux prévus dans les trois prochaines années. Cette subvention sera versée dans les conditions suivantes :

- Une somme forfaitaire de 25 000 € pour la préparation et la participation de l'athlète aux différentes compétitions (Championnats d'Europe en salle, Championnats du Monde, Jeux Olympiques 2012...), et
- Une somme conditionnelle de 5 000 € en cas de présence parmi les cinq premiers aux Championnats du Monde qui se dérouleront à Daegu en Corée du Sud du 27 août au 4 septembre 2011.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ci-annexée définissant les conditions de partenariat entre la Ville de Metz, A2M et Monsieur Bouabdellah TAHRI.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué

Belkhir BELHADDAD